PROGRAMME

2èmes Rencontres Territoriales de la Protection de l'Enfance

A l'Université d'AVIGNON et des Pays de Vaucluse

17 juin 2011

L'articulation entre les champs **administratif et judiciaire** après la loi du 5 mars 2007 réformant la **protection de l'enfance**

www.rencontres-protection-enfance.com

Organisées par

IDEAL connaissances

Réseau IDEAL

CLUB ASE

En partenariat avec

Département de VAUCLUSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS
www.justice.gouv.fr

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE

EDITO

« L'articulation entre les champs administratif et judiciaire après la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance »

Vendredi 17 juin 2011 à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

En désignant, dans la loi du 5 mars 2007, le président du Conseil général chef de file de la protection de l'enfance le législateur a souhaité clarifier l'articulation entre les Conseils généraux et l'autorité judiciaire et affirmer la primauté de la protection sociale sur la protection judiciaire.

Progressivement, le rôle et la place des magistrats et des cadres de l'Aide Sociale à l'Enfance évoluent au regard du principe de subsidiarité des interventions et de l'émergence de la notion de danger dans le code de l'action sociale et des familles.

La généralisation des cellules départementales en charge des informations préoccupantes, le développement des observatoires départementaux de protection de l'enfance, la mise en œuvre de nouveaux outils qui garantissent la cohérence et le suivi du parcours de l'enfant, la diversification de modalités d'interventions et de prise en charge mieux adaptées aux besoins des enfants et de leurs familles attestent des effets concrets de la réforme du dispositif de protection de l'enfance.

Dans le même temps, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, autre acteur majeur de la protection de l'enfance, recentre son activité sur l'aide à la décision et l'action d'éducation dans le cadre pénal. Elle affirme son rôle de coordinateur des acteurs de la justice des mineurs.

Dans cette période de transition et de mutation des équilibres institutionnels, des zones de tension et des espaces de convergences se font jour et de nombreuses interrogations persistent et préoccupent les professionnels sur l'évolution des fonctions et la complémentarité des interventions des différents acteurs qui mettent en œuvre ou qui concourent aux missions de protection de l'enfance.

Fort de ces constats et après le succès des Ateliers Nationaux de la Protection de l'Enfance qui ont eu lieu en 2007 à Besançon, le Club ASE a souhaité, en partenariat avec le Conseil général de Vaucluse et la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, organiser les 2èmes Rencontres Territoriales de la Protection de l'Enfance en Avignon.

C'est donc avec de fortes attentes que nous vous proposons de mener cette réflexion au cœur de la magnifique Cité des Papes le vendredi 17 juin 2011. Le Club ASE convie l'ensemble des professionnels de la protection de l'enfance à entamer ce nécessaire dialogue à l'Université des pays d'Avignon, afin de contribuer ensemble à clarifier la situation actuelle et tenter d'apporter des éléments de réponses.

Bernard PLANCHAUD
Président du Comité de Pilotage du Club ASE
Directeur Enfance Famille, Conseil Général d'Indre-et-Loire

Le programme s'articule autour de 3 axes thématiques :

ATELIER 1

Les articulations institutionnelles entre la Justice et les Conseils généraux en protection de l'enfance: points de rupture et espaces de convergence

Présidé par : **Michel EYMENIER**, Directeur enfance, famille et protection des mineurs (CG de Vaucluse)
et **Mireille STISSI**, Chef du Bureau des partenaires institutionnels et des territoires (PJJ)

PARTIE 1 : Des articulations institutionnelles en mouvement
PARTIE 2 : Les outils de la coordination : schémas et audits

ATELIER 2

Evaluations et investigations : des interventions différenciées et des pratiques en évolution

Présidé par : **Guy PATRIARCA**, Directeur Enfance famille (CG de l'Ardèche)
et **Damien MULLIEZ**, Sous-Directeur des missions de protection judiciaire et d'éducation (DPJJ)

PARTIE 1 : Evaluation et investigation en protection de l'enfance : finalités et stratégies
PARTIE 2 : Les méthodologies d'intervention et leurs impacts sur les pratiques professionnelles

ATELIER 3

La cohérence du parcours de l'enfant

Présidé par : **Anne-Sylvie SOUDOPLATOFF**, Magistrate, chargée de mission à l'ONED
et **Anne DEVREESE**, Directrice de la Société de Protection et de réinsertion du Nord

PARTIE 1 : Enjeux et difficultés de la mise en cohérence de l'intervention des acteurs de la protection de l'enfance
PARTIE 2 : Les outils partagés pour garantir une cohérence au parcours de l'enfant

avec le soutien de

CNAPE www.cnape.fr — Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant
oned — Observatoire national de l'enfance en danger
Association Nationale des Directeurs d'Action Sociale et de Santé des Conseils généraux — ANDASS

avec le concours de

GEPSo
CNAEMO
Citoyens et Justice
Centre de ressources sur les mineurs isolés étrangers — infoMIE

avec le soutien de la presse

actualités sociales hebdomadaires ASH
acteurs de la vie scolaire
tessolidaire.com
la gazette des communes des départements des régions
Journal du DROIT des JEUNES

PROGRAMME DU 17 JUIN 2011

8h30 - Accueil des participants

9h00 - Ouverture

Claude HAUT, Président du Conseil général de Vaucluse
Philippe-Pierre CABOURDIN, Directeur de la direction de la Protection Judiciaire de la jeunesse
Claudy LEBRETON, Président de l'Assemblée des Départements de France (sous réserve)
Yvan FERRIER, DGA du Développement Social (CG du Gard), Président de l'Association Nationale des Directeurs d'Action Sociale et de la Santé

9h30 - Plénière 1 - Table ronde d'introduction et présentation des enjeux

Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS, Directrice générale du GIP Enfance en Danger
Bernard PLANCHAUD, Directeur Protection de l'Enfance (CG d'Indre-et-Loire)
Jean-Marc LHUILLIER, Professeur au département des sciences humaines et sociales et des comportements de santé, EHESP

10h15 - Pause

10h45 - Session d'ateliers en simultané - Première partie

ATELIER 1 Partie 1

Des articulations institutionnelles en mouvement

Intervenants :
Magali BILLON, Responsable du Pôle Accompagnement et Développement Educatif (CG du Finistère)
Olivier COUVIGNOU, Vice-procureur chargé des mineurs au Tribunal de Grande Instance d'Avignon

Michel EYMENIER et Mireille STISSI introduiront l'atelier par une lecture croisée de la circulaire relative au rôle de l'institution judiciaire dans la mise en oeuvre de la réforme de la protection de l'enfance, signée le 6 mai 2010 par le Garde des Sceaux. Cette table ronde invite par la suite à une réflexion sur les outils du portage commun de la politique de la protection de l'enfance par l'Etat et les Conseils généraux et repose les enjeux de la coordination des acteurs territoriaux. En effet, l'objectif de «continuité et de cohérence des interventions menées dans le domaine de la protection de l'enfance», fixé par la loi de réforme de protection de l'enfance du 5 mars 2007 et dont le Conseil général est garant, suppose de construire des articulations institutionnelles. Les intervenants présenteront ainsi des exemples de travaux en partenariat aboutissant à des modalités concrètes de coordination entre les interventions judiciaires et les interventions administratives.

ATELIER 2 Partie 1

Evaluation et investigation en protection de l'enfance : finalités et stratégies

Intervenants :

Jean-Paul BICHWILLER, Directeur de la DISAS, chargé de l'enfance, de la famille et de la jeunesse (CG de Meurthe-et-Moselle)

Dominique SIMON, Directeur inter régional Grand-Est de la PJJ

L'évaluation et l'investigation sont au cœur du dispositif de Protection de l'enfance et ont une incidence directe sur les modalités et les cadres qui définissent l'accompagnement des familles. Ainsi, l'évaluation comme articulation entre protection sociale et protection judiciaire constitue un enjeu essentiel dans le pilotage du dispositif.

Cette table ronde invite à réfléchir sur les points communs et les différences entre les évaluations réalisées par les services des conseils généraux dans le cadre de l'information préoccupante et les mesures d'investigation ordonnées par le juge des enfants ou le juge d'instruction. Quels sont les finalités et les fondements juridiques et éthiques de ces deux mesures ? Comment s'organisent et comment s'articulent les processus décisionnels dans les deux cas ?

ATELIER 3 Partie 1

Enjeux et difficultés de la mise en cohérence de l'intervention des acteurs de la protection de l'enfance

Intervenants :

Jean-François KERR, Directeur Enfance Famille (CG de l'Essonne)

Florence D'ANDREA, Vice-présidente chargée des fonctions de Juge des enfants au Tribunal de Grande Instance de Beauvais

Le principe de subsidiarité de l'intervention judiciaire amène un jeune et sa famille à pouvoir être successivement pris en charge dans le cadre administratif puis judiciaire (ou l'inverse dans certaines situations). En outre, les mineurs ayant commis un ou plusieurs actes de délinquance peuvent également relever de la protection de l'enfance qu'elle soit administrative ou judiciaire, parallèlement ou successivement.

Par ailleurs, la littérature, et notamment les études portant sur le devenir des enfants pris en charge, ou sur les situations de mineurs en difficultés multiples, a mis en lumière l'incidence des ruptures de prise en charge et amène à penser le parcours en termes de continuité et de cohérence.

La matinée sera donc consacrée aux enjeux et aux difficultés d'assurer la cohérence des interventions autour du jeune et de sa famille, y compris des partenaires institutionnels (éducation nationale, santé…), à partir d'un point de vue de juge des enfants et d'un Directeur enfance famille d'un Conseil général.

12h30 - Déjeuner

14h00 - Session d'ateliers en simultané - Deuxième partie

ATELIER 1 Partie 2

Les outils de la coordination : schémas et audits

Intervenants :

Odile SAMPEUR, Directrice Enfance Famille (CG du Maine-et-Loire)

Gérard SEILLE, Directeur territorial PJJ du Maine-et-Loire

L'après-midi est consacrée à la réalisation d'un état des lieux et d'une présentation analytique des instances, outils et contenus de la collaboration entre l'Etat et les Conseils généraux, en mettant l'accent sur les schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale et sur l'audit.

ATELIER 2 Partie 2

Les méthodologies d'intervention et leurs impacts sur les pratiques professionnelles

Intervenants :

Violaine BLAIN, Responsable de la Cellule de recueil des Informations Préoccupantes (CG du Val-de-Marne)

Lyne PILLET, Directrice des Politiques éducatives et de l'audit (DPEA) - Centre Est

Cette table ronde est consacrée à une réflexion sur les choix méthodologiques effectués par les services chargés d'évaluer la situation d'un enfant en danger ou en risque de danger. L'accent sera mis sur les stratégies de choix du modèle théorique et sur la mise en pratique des référentiels d'évaluation et d'investigation. Quel sens ces choix prennent-ils dans la pratique du travail social ?

ATELIER 3 Partie 2

Les outils partagés pour garantir une cohérence au parcours de l'enfant

Intervenants :
Rémi BILLAULT, Directeur de la Maison d'Enfant à Caractère Social « Hôtel Parental-Moisson Nouvelle », Président de l'association des Directeurs de MECS du Var (sous réserve)
Françoise BONVALOT, Responsable de l'antenne Enfance/ado (CG du Doubs)
et Gilles ROMEO, adjoint au responsable de l'ASE (CG du Var)

Le Président du Conseil général est chargé par la loi du 5 mars 2007, lorsqu'un enfant bénéficie d'une mesure judiciaire, d'organiser, sans préjudice des prérogatives de l'autorité judiciaire, entre les services du département et les services chargés de l'exécution de la mesure, les modalités de coordination en amont, en cours et en fin de mesure, aux fins de garantir la continuité et la cohérence des actions menées.
Au vu des constats du matin et du cadre législatif existant, l'après midi aura donc pour objectif de visiter les outils possibles et l'usage qu'il peut en être fait pour assurer les articulations institutionnelles et permettre - au mieux - la cohérence de la prise en charge de l'enfant et de sa famille (projet pour l'enfant, rapport circonstancié, formalisations éventuelles du travail partenarial dans l'objectif d'un partage d'information à caractère secret, d'une cohérence de prise en charge…). Les travaux menés par l'atelier devront intégrer le rôle dévolu à l'enfant et à ses parents pour garantir cette cohérence.

15h45 - Pause

16h15 - Plénière 2 - Table ronde de synthèse des ateliers et perspectives

Michel EYMENIER et **Mireille STISSI** (Atelier 1)
Guy PATRIARCA et **Damien MULLIEZ** (Atelier 2)
Anne-Sylvie SOUDOPLATOFF et **Anne DEVREESE** (Atelier 3)
Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS, Directrice générale du GIP Enfance en Danger
Bernard PLANCHAUD, Directeur Protection de l'Enfance, Conseil général d'Indre-et-Loire
Jean-Marc LHUILLIER, Professeur au département des sciences humaines et sociales et des comportements de santé, EHESP

17h15 - Clôture

En présence de représentants d'IDEAL Connasissances, du CG de Vaucluse, de la DPJJ et de l'Université d'Avignon

17h30 - Fin de journée

17h30 - 18h30 - Visite historique de l'Université

Fondée il y a plus de 700 ans, l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse est installée depuis 1997 dans des bâtiments qui se répondent l'un l'autre, parmi les plus beaux de France.

> INFOS PRATIQUES

Accès par route

A7 sortie 23 « Avignon Nord » / D225 direction Avignon / sortie « Avignon Centre » / Premier échangeur : à gauche direction « Université ».

Accès par train

2h40 de Paris
1h de Lyon
20 mn de Marseille
4h40 de Lille

Depuis la gare TGV, liaisons centre-ville toutes les 10 min par la navette jusqu'à La Poste Centrale. L'Université est située à 20 mn à pied de la gare centre ou à 10 min en bus.

Transports en commun

En bus : les lignes 1, 3, 4, 9, 12 assurent des liaisons régulières aux arrêts « Université » et « St Lazare »
http://www.tcra.fr/

Accès par avion

Aéroport d'Avignon est à 8 km au sud du centre-ville (liaison par bus, ligne n° 21 ou en taxi)
tél. +33 (0)4 90 81 51 51
www.avignon.aeroport.fr

Hébergement

Office du tourisme d'Avignon
http://www.ot-avignon.fr/
04.32.74.32.74 du lundi au samedi de 9h à 18h

Consultez la liste des hôtels et retrouvez toutes les infos sur :
www.rencontres-protection-enfance.com

IDEAL Connaissances est un organisme de formation déclaré sous le n°11.94.07.205.94. Votre inscription est donc déductible des cotisations dues au titre de la formation continue.

INSCRIPTION

Inscriptions ouvertes jusqu'au 7 juin 2011

Pour vous inscrire aux 2èmes Rencontres Territoriales de la Protection de l'Enfance

1

Connectez-vous sur
www.rencontres-protection-enfance.com

2

Cliquez sur le bouton inscription
et remplissez le formulaire en ligne

3

Présentez-vous le 17 juin 2011
à l'accueil de la manifestation, pour récuperer votre badge nominatif

Des questions sur votre inscription :
inscription_rtpe@idealconnaissances.com
(n'oubliez pas de nous laisser vos coordonnées directes)

Tarifs colloque

Ces prix comprennent la participation aux ateliers, aux séances plénières et au déjeuner. Les transports et l'hébergement sont à la charge des participants.

Abonnés aux Réseaux IDEAL: Gratuit (hors déjeuner)

Collectivités: 400€ TTC

Associations: 200€ TTC

Entreprise: 720€ TTC

Etudiants et personnes à la recherche d'un emploi : sur demande (inscriptions@idealconnaissances.com)

Tarif déjeuner invités

Le déjeuner sera servi au CROUS de l'Université (entrée, plat, dessert, vin, café) au prix unitaire de 10€ (à réserver et à payer sur place en échange de la contremarque)

Conditions d'inscription / d'annulation

Les inscriptions payantes sont facturées. Les administrations ont la possibilité de fournir un bon de commande dûment signé par l'autorité compétente, si le réglement ne peut être joint à l'inscription. Toute annulation parvenue avant le 1er juin 2011 donnera lieu à un remboursement de 80% pour les sommes déjà versées ou fera l'objet d'une facture à hauteur de 80%. Après cette date, aucune remboursement ne pourra être effectué.

Conformément à l'article 27 de la loi informatique et Libertés du 6/01/78, nous vous informons que les informations qui vous sont demandées feront l'objet d'un traitement automatisé de données à des fins commerciales. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification si nécessaire. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, cochez ici

Les 2èmes Rencontres Territoriales de la Protection de l'Enfance auront lieu le 17 juin 2011

A l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Site principal Ste Marthe
Bâtiment sud (Bibliothèque)
74 rue Louis Pasteur
84029 AVIGNON Cedex

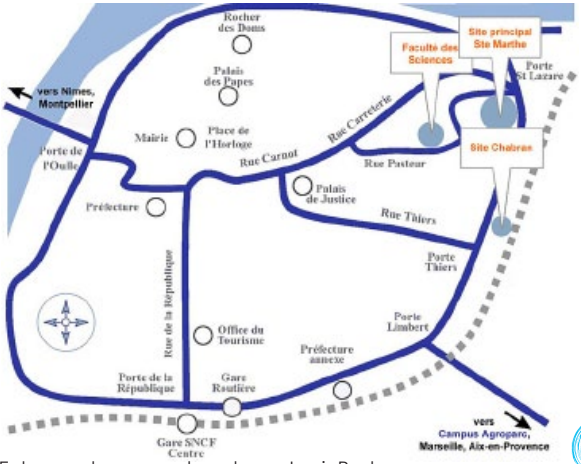

Entrer par les remparts ou la rue Louis Pasteur
Pour se garer : Parking des Italiens

IDEAL connaissances

Question aux intervenants de la webconférence sur la nouvelle procédure d'autorisation par appel à projet: peut-on envisager une procédure allégée pour les lieux de vie ?

Avez-vous mis en place matériellement, dans votre département ou service, le projet pour l'enfant ?

Nous recherchons un établissement pour un mineur de 14 ans qui nécessiterait une prise en charge mixte.

IDEAL Connaissances accompagne l'échange de savoir-faire des collectivités territoriales avec plus de 40 communautés professionnelles.
Le Club ASE vous propose notamment :

- Une plateforme d'échanges en ligne (forum, bibliothèque de documents téléchargeables, flux RSS d'information ciblé et actualisé, annuaire)
- 4 sessions de formation annuelles fondées sur le retour d'expérience
- Un animateur et un Comité de Pilotage dédiés
- Un pôle Experts à votre disposition
- Des web conférences accessibles en direct ou à la demande

1500 utilisateurs

1300 documents en ligne

150 contributions échangées chaque mois

Rendez-vous sur

www.clubase.net

CLUB ASE

www.idealconnaissances.com - Tél : 01 45 15 09 09

partage
travail collaboratif
ouverture
mutualisation
intelligence collective
déontologie
solidarité

Au service de la
performance publique